

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/21/Corr.2
2 février 1994

FRANCAIS seulement

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA REALISATION DU DROIT AU DEVELOPPEMENT

Rapport du Groupe de travail sur le droit au développement
sur sa première session

Rectificatif

Paragraphe 35, deuxième ligne

Ajouter après "à contribuer" les mots "et de bénéficier des fruits".

Paragraphe 35 a), b), c), d), e)

Remplacer le mot "au" par le mot "du".

Paragraphe 35 f)

Remplacer les mots "à un" par le mot "du".

Supprimer les mots qui suivent le mot "durable" et mettre un point après durable.

Paragraphe 38 c)

Remplacer le mot "sociales" par les mots "de la société civile".

Paragraphe 103, deuxième ligne

Remplacer le mot "réclamer" par le mot "demander".

Paragraphe 107, huitième ligne

Remplacer les mots "directives et une liste de contrôle" par "lignes directrices et liste de points".

Paragraphe 108, deuxième ligne

Remplacer le mot "mai" par "1994".

Paragraphe 108, quatrième ligne

Remplacer le mot "1994" par le mot "mai".

Paragraphe 109, dernière ligne

Remplacer les mots "critères de réussite et le suivi" par les mots "critères d'efficacité et la surveillance".

Paragraphe 110, deuxième et troisième lignes

Remplacer les mots "groupe de fonctionnaires spécialement chargé de surveiller" par les mots "une unité spécialement chargée du suivi de".

Paragraphe 114, septième ligne

Remplacer le mot "institutions" par le mot "organismes".

Annexe I, titre

Remplacer les mots "DIRECTIVES ET UNE LISTE DE CONTROLE" par "LIGNES DIRECTRICES ET LISTE DE POINTS".
